



Rapport annuel 2015

**sur le prix et la qualité du service public
de distribution d'eau potable**

Introduction :

**Compétences et modalités de gestion du service
d'eau potable du SIARCE**

P 3

La distribution d'eau potable

P 4

I- Les chiffres clés

P5

II- Qualité du réseau

P14

III- Indicateurs de performance

P18

IV- La relation avec les abonnés

P21

V- Les données financières

P24

Glossaire

P 35



Introduction : Compétences et modalités de gestion du service eau potable du SIARCE

Le SIARCE, Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau, est un syndicat à la carte qui regroupe 45 communes réparties sur trois départements : l'Essonne (91), le Loiret (45) et la Seine-et-Marne (77).

Il assure optionnellement, comme ses statuts l'y autorisent, la **compétence eau potable** :

- depuis le 01/01/10 pour les communes de Mennecey et d'Echarcon,
- depuis le 01/05/14 pour les Syndicats d'eau potable de la Région de la Ferté-Alais, de Gironville et de Boutigny-Vayres-sur-Essonne
- au 01/01/2015 pour les communes de Courdimanche-sur-Essonne et Maisse.

L'exploitation du service de distribution d'eau potable s'effectue au travers de 7 contrats de délégation de service public conclus avec la **Société des Eaux de l'Essonne (SEE, filiale de la Lyonnaise-des-Eaux)** pour 6 d'entre eux et un avec **Veolia**. Le rôle de ces fermiers est d'assurer l'entretien des installations, le renouvellement fonctionnel des canalisations et du matériel électromécanique des ouvrages. Le Délégataire assure également l'ensemble des relations avec les abonnés.

Le SIARCE reste responsable des investissements d'amélioration des ouvrages et du renouvellement patrimonial. Par ailleurs, il assure au quotidien le suivi technique et financier et la bonne exécution de ces contrats.

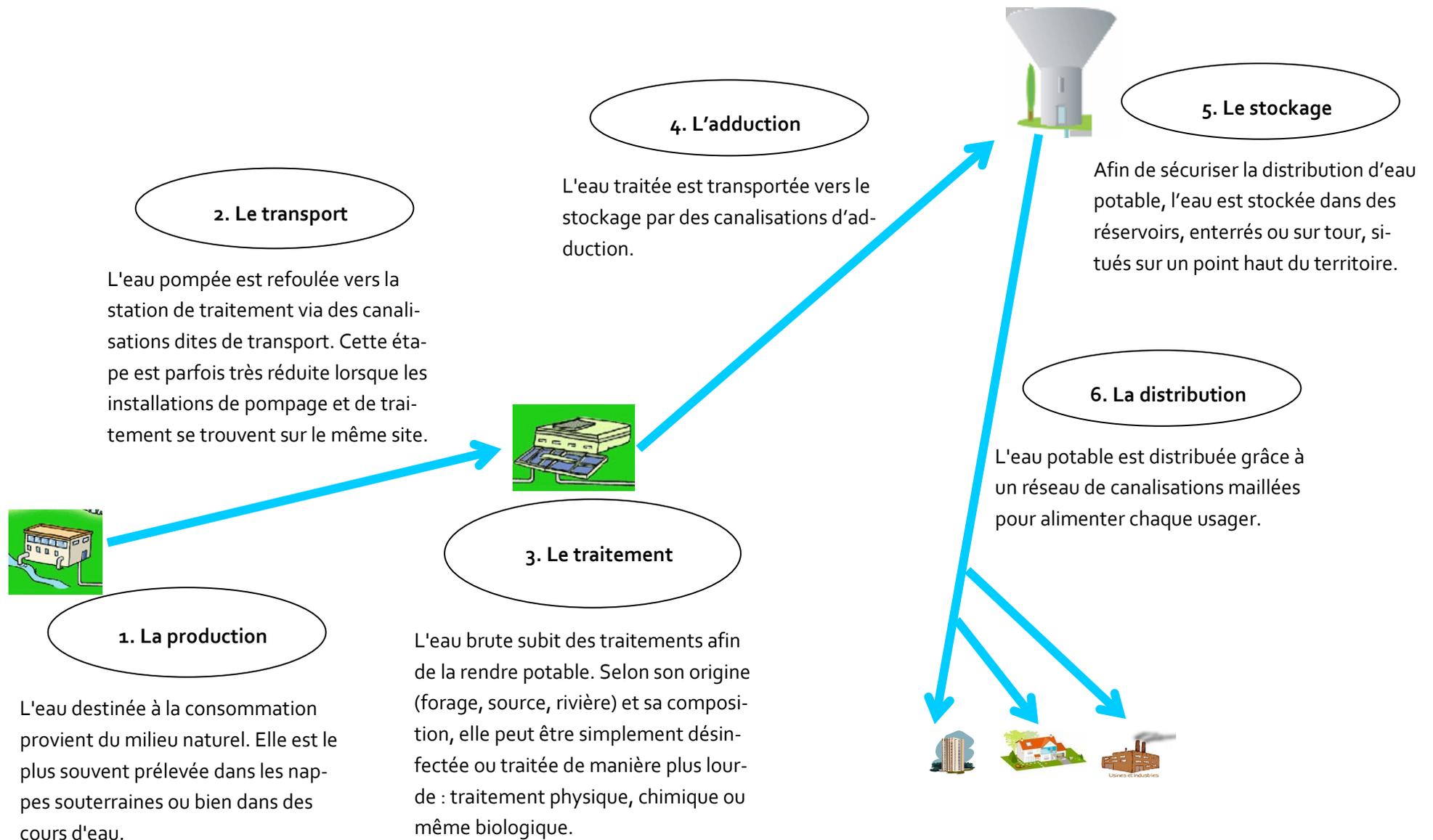


Compétence Alimentation en eau potable (AEP)

Décembre 2015



Introduction : La distribution d'eau potable



I. Les Chiffres clés des contrats

I- Les chiffres clés



Mennecey

Présentation du service :

La commune de Mennecey est alimentée en eau potable par un achat d'eau à la société Eau du Sud Parisien, filiale de Lyonnaise des Eaux. Les réseaux de Mennecey sont maillés avec ceux de la commune voisine d'Ormoy. Un château d'eau de 2 000 m³ permet d'assurer le stockage.

Mennecey	2013	2014	2015
Estimation du nombre d'habitants desservis	13 688	13 489	13 546
Nombre d'abonnés	4 230	4 245	4 241
Volume moyen annuel consommé par abonné (en m ³)	156	146	157
Volume d'eau mis en distribution	873 882	794 653	777 725
Volumes non facturés	172 340	138 823	112 805
Volumes d'eau facturé (en m ³)	657 848	621 703	664 920
Volumes exportés	43 694	34 127	-
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	4 876	3 567	4 614
Objectif du décret du 27 janvier 2012	71%	70%	70%
Rendement de réseau brut	80%	83%	85%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	77%	80%	86%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	70,5	70,6	70,7
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	6,4	5,1	4,1
Indice linéaire de volumes non comptés (en m ³ /j/km)	6,6	5,3	4,3
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	0	18	16
Taux de réparations de fuites sur branchements	0,40%	0,47%	0,68%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,15%	0,05%	-

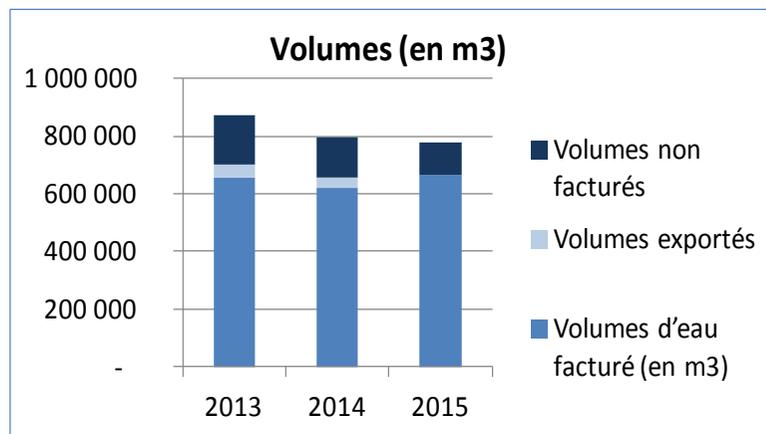
Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Distribution de l'eau potable
 Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)
 Société délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)
 Début du contrat : 11/10/2012—Fin de contrat : 31/12/15
 Nombre d'avenants : 0

Analyse 2015

Afin d'améliorer le rendement des réseaux, le contrat prévoit une forte recherche de fuites qui a débuté dès 2013. En 2015, au total se sont 11 fuites sur canalisation et 29 fuites sur branchement qui ont été détectées. Suite au diagnostic du réservoir mené en 2014 d'importants travaux seront à réaliser les prochaines années (étanchéité de la cuve notamment).

Le contrat de DSP a été renouvelé avec la SEE pour une durée de 10 ans et la convention d'achat d'eau a été renégociée. Ce nouveau contrat englobe les communes de Mennecey et d'Echarcon.



I- Les chiffres clés



Echarcon

Présentation du service :

La commune d'Echarcon est alimentée en eau potable par deux interconnexions : avec la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne (CAECE) et avec le Syndicat des Eaux Entre Remarde et Ecole (SIERE). Un réservoir de 500 m³ permet d'assurer le stockage.

Echarcon	2013	2014	2015
Estimation du nombre d'habitants desservis	820	796	786
Nombre d'abonnés	299	297	300
Volumes moyen annuel consommé par abonné (en m ³)	92	97	145
Volumes d'eau mis en distribution	42 353	37 687	40 616
Volumes non facturés	14 937	8 944	- 2 767
Volumes d'eau facturé (en m ³)	27 416	28 743	43 383
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	5 670	818	260
Objectif du décret du 27 janvier 2012	67%	67%	68%
Rendement de réseau brut	65%	77%	107%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	78%	79%	92%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	8,7	8,7	8,9
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	2,9	2,5	- 1,0
Indice linéaire de volumes non comptés (en m ³ /j/km)	4,7	2,7	- 0,9
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	0%	0%	0%
Taux de réparations de fuites sur branchements	0%	0%	0%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0%	0%	0%

Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Distribution de l'eau potable
 Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)
 Société délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)
 Début du contrat : 11/10/2012—Fin de contrat : 31/12/15
 Nombre d'avenants : 0

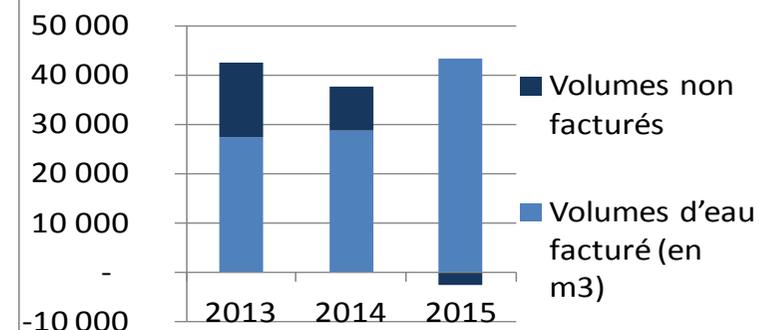
Analyse 2015

Le rendement calculé de 107,7 % s'explique par le rattrapage de facturation de 2 comptages d'un gros consommateur.

Ce rattrapage concerne 12 039 m³ sur la période 2013 – 2015. En retraitant ces volumes, et en intégrant une consommation annuelle estimée de 5 826 m³ le rendement d'Echarcon serait de **92,4%**.

Le contrat de DSP a été renouvelé avec la SEE pour une durée de 10 ans et la convention d'achat d'eau a été renégociée. Ce nouveau contrat englobe les communes de Mennecy et d'Echarcon.

Volumes (en m³)



I- Les chiffres clés

Ex – syndicat des Eaux de Gironville

Présentation du service :

Ce contrat regroupe la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable sur les communes de Gironville-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux et Prunay-sur-Essonne. L'intégralité de l'eau provient du captage de Gironville.

SIE G	2013	2014	2015
Estimation du nombre d'habitants desservis	1 628	1 628	2 031
Nombre d'abonnés	733	741	745
Volumes moyen annuel consommé par abonné (en m³)	97	83	92
Volumes d'eau mis en distribution	104 115	93 603	92 323
Volumes non facturés	33 009	32 295	23 936
Volumes d'eau facturé (en m³)	71 106	61 308	68 387
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	1 159	1 421	1 322
Objectif du décret du 27 janvier 2012	66%	66%	66%
Rendement de réseau brut	72%	78%	75%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	73%	80%	76%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	33,8	34,0	34,1
Indice linéaire de pertes en réseau (en m³/j/km)	2,2	1,5	1,7
Indice linéaire de volumes non comptés (en m³/j/km)	2,3	1,6	1,9
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	0,06%	0,12%	0,15%
Taux de réparations de fuites sur branchements	1,09%	1,48%	1,88%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,02%	0,02%	0,00%

Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Production et Distribution de l'eau potable

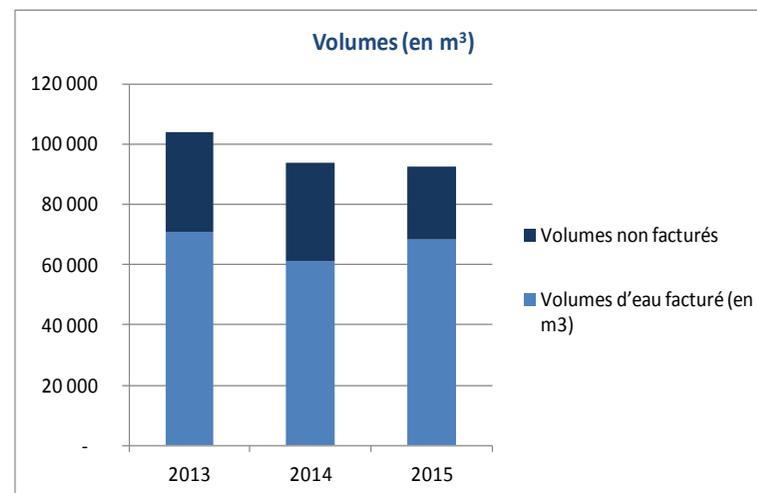
Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)

Société délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début du contrat : 01/07/2012 - Fin de contrat : 01/07/2024

Analyse 2015

D'autre part le captage de Gironville présente toujours des teneurs en sélénium supérieures au taux réglementaire de 10µg/l. Une étude globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Sud-Essonne a été engagée en 2015 pour un résultat début 2017.



I- Les chiffres clés

Commune de Maisse

Présentation du service :

Ce contrat regroupe la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable sur la commune de Maisse.

Maisse	2013	2014	2015
Estimation du nombre d'habitants desservis	2 750	2 753	2 754
Nombre d'abonnés	1 129	1 146	1 156
Volume moyen annuel consommé par abonné (en m ³)	92	85	87
Volume d'eau mis en distribution	154 817	131 577	141 031
Volumes non facturés	50 434	34 373	39 933
Volume d'eau facturé (en m ³)	104 383	97 204	101 098
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	7 506	6 757	1 727
Objectif du décret du 27 janvier 2012	68%	68%	67%
Rendement de réseau brut	70,1%	83,0%	74,8%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	75,0%	88,1%	76,0%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	23,93	23,93	23,90
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	4,4	1,8	3,9
Indice linéaire de volumes non comptés (en m ³ /j/km)	5,29	2,56	4,07
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	16,71	12,54	12,55
Taux de réparations de fuites sur branchements (pour 1000 abonnés)	0,01	0,01	0,01
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,1%	0,1%	0,0%

Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Production et Distribution de l'eau potable

Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)

Société délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début du contrat : 01/07/2008 - Fin de contrat : 30/06/2020

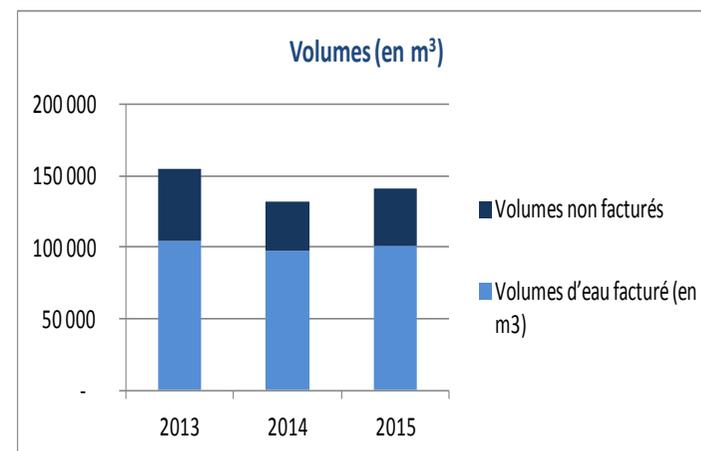
Nombre d'avenants : 0

Analyse 2015

En 2011, une étude d'interconnexion entre Maisse et le Syndicat de Boudigny-Vayres a été réalisée et a mis en exergue de nombreuses anomalies structurelles sur le captage de Maisse.

D'autre part, ce captage présente des teneurs en sélénium supérieures au taux réglementaire de 10µg/l. Depuis 2013, le forage a été placé en eau « non conforme » pour ce paramètre.

Une étude globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Sud- Essonne a été engagée en 2015.



I- Les chiffres clés

La Région de La Ferté-Alais

Présentation du service :

Ce contrat regroupe la production et la distribution de l'eau potable sur les communes de Baulne, Cerny, D'Huisson-Longueville, Guigneville, La Ferté Alais et Orveau. L'intégralité de l'eau provient du captage dit du « Moulin du Gué » situé sur la commune de Baulne.

SIE LFA	2013	2014	2015
Estimation du nombre d'habitants desservis	11 318	11 374	11 451
Nombre d'abonnés	4 249	4 245	4 255
Volumes moyen annuel consommé par abonné (en m ³)	118	112	119
Volumes d'eau mis en distribution	734 834	651 372	627 306
Volumes non facturés	205 348	151 846	127 847
Volumes d'eau facturé (en m ³)	529 486	499 526	499 459
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	22 200	22 200	22 200
Objectif du décret du 27 janvier 2012	68%	68%	68%
Rendement de réseau brut	72%	77%	80%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	75%	80%	83%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	100,6	100,0	100,0
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	5,0	3,6	2,9
Indice linéaire de volumes non comptés (en m ³ /j/km)	5,6	4,2	3,5
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	8,0	6,0	4,0
Taux de réparations de fuites sur branchements	0,0	0,0	0,0
Taux moyen de renouvellement des réseaux	-	-	-

Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Production et Distribution de l'eau potable

Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)

Société délégataire : Veolia

Début du contrat : 01/01/2007 - Fin de contrat : 31/12/2018

Nombre d'avenants : 0

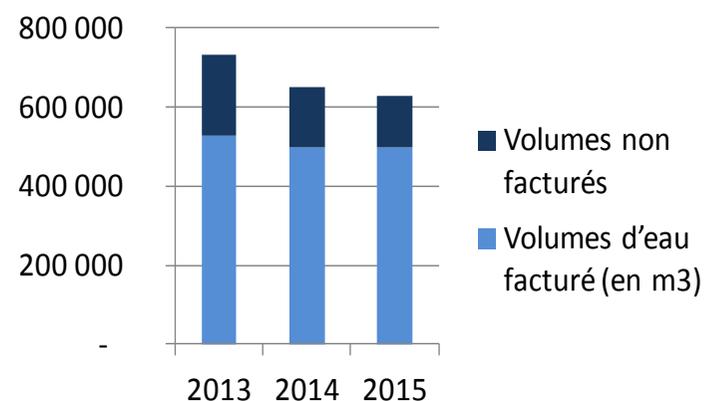
Analyse 2015

Depuis le 1^{er} mai 2014, le SIARCE assure le suivi technique et financier de ce contrat de DSP.

La convention d'achat d'eau avec le SIE Vallée de la Juine (16/11/2010 - 15/11/2026) permet d'alimenter le Hameau de Boinveau sur la commune de Cerny.

Ce secteur est concerné par l'étude de sécurisation AEP.

Volumes (en m3)



I- Les chiffres clés

Ex Syndicat des Eaux de Boutigny et Vayres-sur-Essonne

Présentation du service :

Ce contrat regroupe la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable sur les communes de Boutigny-sur-Essonne et de Vayres-sur-Essonne. L'intégralité de l'eau provient du captage de Belesbat situé à Courdimanche.

SIE BV	2013	2014	2015
Estimation du nombre d'habitants desservis	4 073	4 032	3 997
Nombre d'abonnés	1 593,0	1 608,0	1 601,0
Volume moyen annuel consommé par abonné (en m ³)	99	98	107
Volume d'eau mis en distribution	241 407	267 287	275 394
Volumes non facturés	83 857	108 916	103 897
Volume d'eau facturé (en m ³)	157 550	158 371	171 497
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	8 246	8 094	3 751
Objectif du décret du 27 janvier 2012	67%	67%	67%
Rendement de réseau brut	67,1%	59,4%	63,8%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	70,5%	62,4%	65,2%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	41,05	41,14	41,20
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	4,8	6,7	6,4
Indice linéaire de volumes non comptés (en m ³ /j/km)	5,30	7,23	6,62
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	12,2	7,3	17,0
Taux de réparations de fuites sur branchements (pour 1000 abonnés)	0,01	0,01	0,01
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,2%	0,2%	0,6%

Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Production et Distribution de l'eau potable

Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)

Société délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

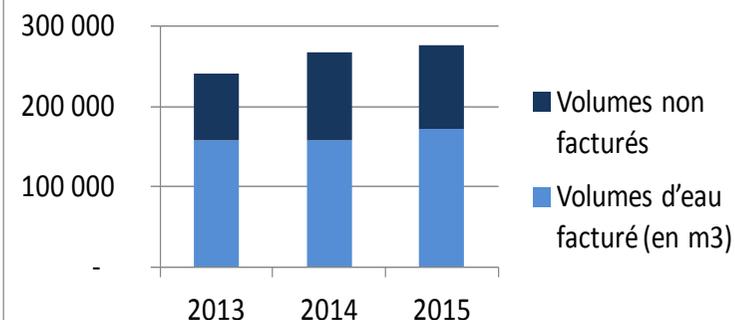
Début du contrat : 01/07/2012 - Fin de contrat : 01/07/2024

Analyse 2015

Le rendement est trop faible et appelle à intensifier la recherche de fuites et le renouvellement de canalisations vétustes.

La Société des Eaux de l'Essonne a d'ores et déjà identifié un secteur problématique : le quartier des Provenchères. Toutefois, de manière à apporter au SIARCE tous les éléments pour bâtir un programme pluriannuel de renouvellement, Société des Eaux de l'Essonne a fourni à la fin du 1er trimestre 2016, une étude patrimoniale complète. Ce secteur est concerné par l'étude de sécurisation, en raison des teneurs excessives en sélénium.

Volumes (en m³)



I- Les chiffres clés

Commune de Courdimanche-sur-Essonne

Présentation du service :

Ce contrat confie au délégataire la distribution de l'eau potable sur la commune de Courdimanche-sur-Essonne.

L'alimentation en eau potable se fait par un forage réalisé dans les calcaires de Champigny et les calcaires de Brie à 50 mètres de profondeur et situé sur la commune de Maise.

Courdimanche	2013	2014	2015
Estimation du nombre d'habitants desservis	270	270	270
Nombre d'abonnés	123,0	122,0	122,0
Volume moyen annuel consommé par abonné (en m ³)	89	88	135
Volume d'eau mis en distribution	11 776	14 404	16 698
Volumes non facturés	803	3 720	215
Volume d'eau facturé (en m ³)	10 973	10 684	16 483
Volume estimé pour les besoins du service et consommation sans comptage	15	110	90
Objectif du décret du 27 janvier 2012	66%	66%	67%
Rendement de réseau brut	96,7%	79,6%	99,2%
Rendement selon décret du 2 mai 2007	96,8%	80,4%	99,8%
Linéaire de réseau de distribution (en km)	4,22	4,50	4,60
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	0,2	1,7	0,0
Indice linéaire de volumes non comptés (en m ³ /j/km)	0,25	1,79	0,08
Taux de réparations de fuites sur canalisations (pour 100 km)	118,5	44,4	-
Taux de réparations de fuites sur branchements (pour 1000 abonnés)	0,13	0,01	0,01
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,0%	0,0%	0,0%

Rappel sur les caractéristiques du service :

Compétence transférée : Distribution de l'eau potable

Mode de gestion : Délégation de Service Public (DSP)

Société délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

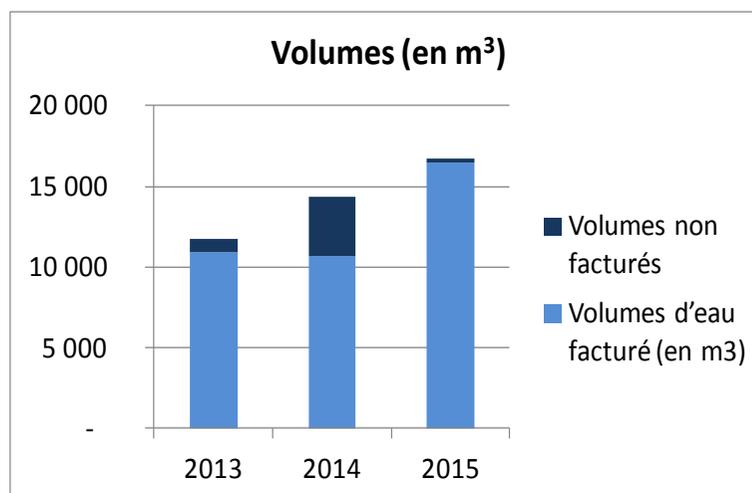
Début du contrat : 01/01/2005 - Fin de contrat : 31/12/2016

Nombre d'avenants : 1

Analyse 2015

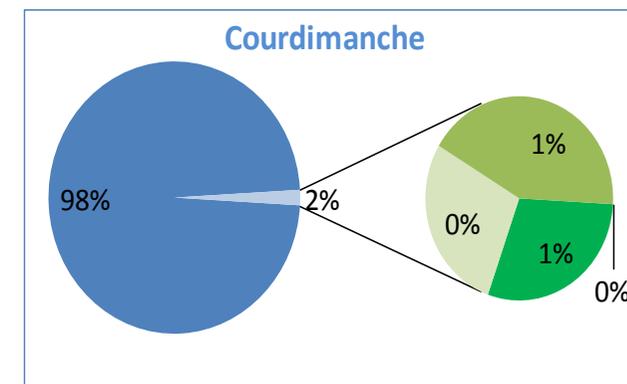
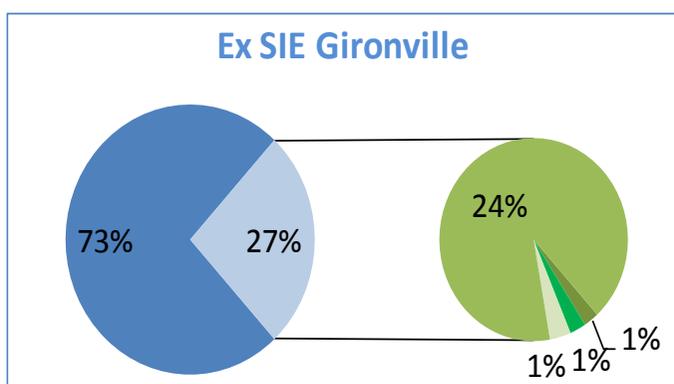
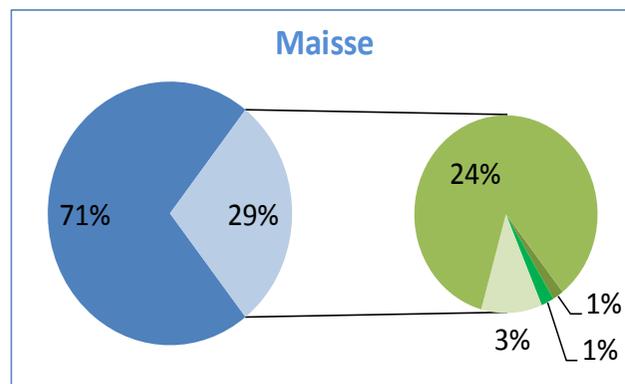
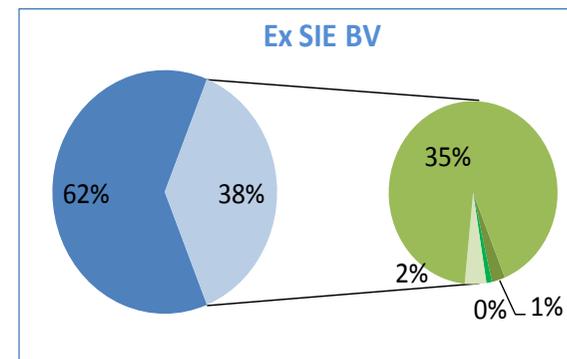
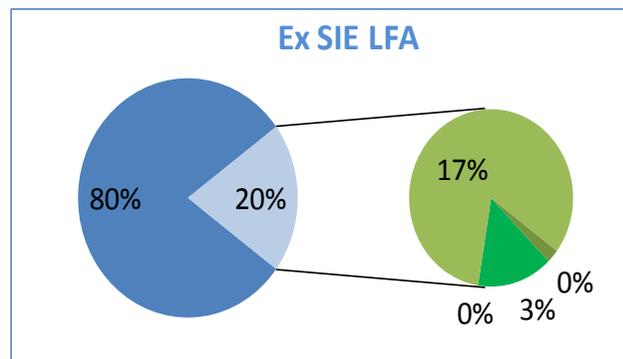
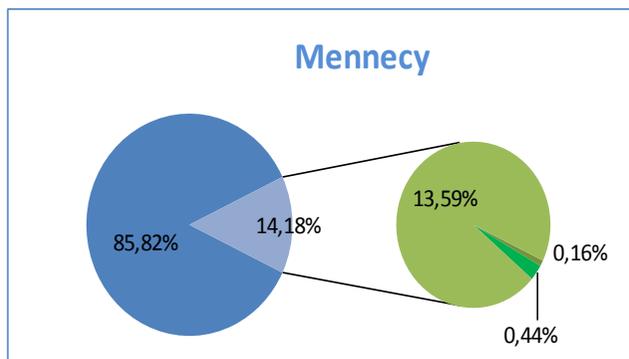
Le rendement calculé en 2013 n'est pas correct. La répartition entre Maise et Courdimanche a certainement été mal réalisée. Cela est confirmé en observant l'évolution des volumes livrés au réseau sur les 5 dernières années.

Le rendement élevé en 2015 sur la commune est dû à une augmentation de 54% du volume facturé. Une fuite après compteur est principalement à l'origine de cette hausse. Un dégrèvement de 5916 m³ est en cours de traitement.



I- Les chiffres clés - Les volumes

Volumes en m ³		Mennecy	Echarcon	Ex SIEG	Maisse	Ex SIE LFA	Ex SIE BV	Courdimanche	TOTAL
Volumes mis en distribution	Importés	777 725	40 616	1 637	-	5 533	-	16 698	842 209
	Produits			90 687	157 729	621 773	276 538	-	1 146 727
Volumes vendus	Volumes facturés	664 920	43 383	68 387	101 098	499 459	171 497	16 483	1 565 227
	Volumes exportés	-			16 698		1 144	-	17 842
% volumes non comptés		14,5%	-6,8%	25,9%	25,3%	20,4%	37,6%	0%	20%

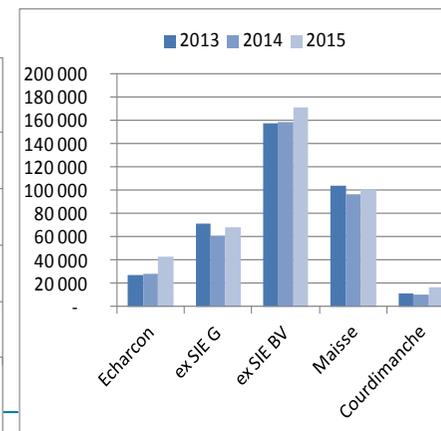
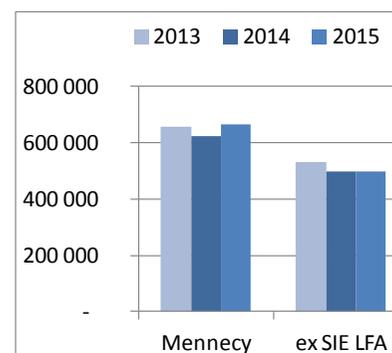


II. La Qualité du réseau de distribution

II. La Qualité du réseau de distribution

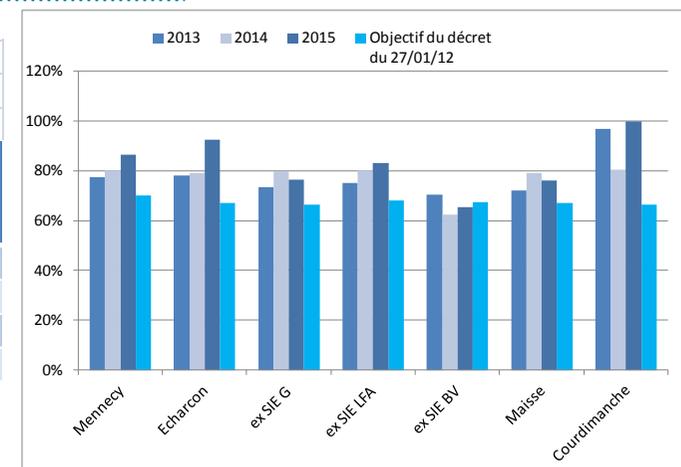
a– Evolution des volumes consommés sur les 3 dernières années

Evolution des volumes facturés (en m ³)	2013	2014	2015
Mennecey	657 848	621 703	664 920
Echarcon	27 416	28 743	43 383
ex SIE G	71 106	61 308	68 387
ex SIE LFA	529 486	499 526	499 459
ex SIE BV	157 550	158 371	171 497
Maisse	104 383	97 204	101 098
Courdimanche	10 973	10 684	16 483
TOTAL	1 558 762	1 477 539	1 565 227
Dotation moyenne l/hab/j	124	118	123



b– Rendement du réseau de distribution selon Décret du 2 mai 2007 (P104.3)

Maisse	4,43	1,79	3,88	
Courdimanche	0,24	1,72	0,08	
Rendement selon décret du 2 mai 2007	2013	2014	2015	Objectif du décret du 27/01/12
Mennecey	77%	80%	86%	70%
Echarcon	78%	79%	92%	67%
ex SIE G	73%	80%	76%	66%
ex SIE LFA	75%	80%	83%	68%

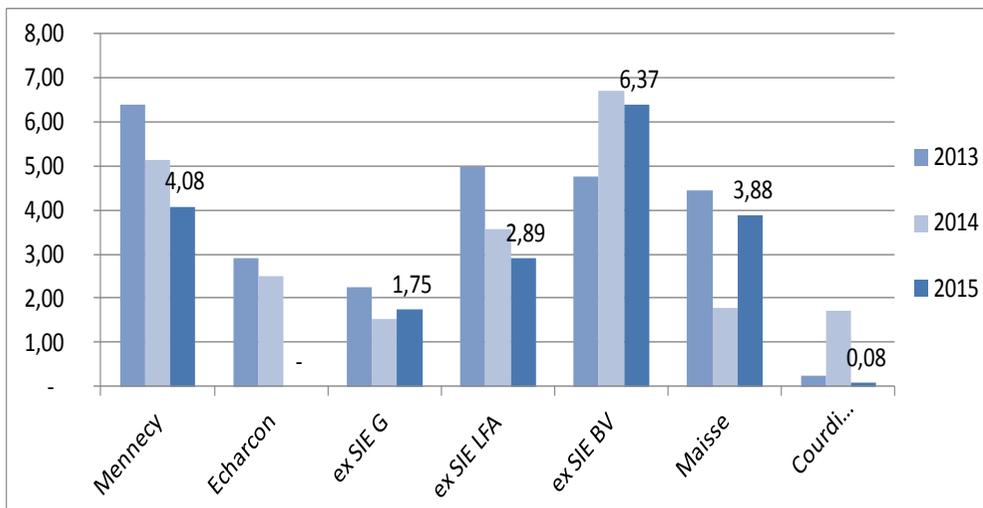


Commentaires :

L'objectif de rendement fixé par le décret du 27 janvier 2012 a bien été respecté excepté pour l'ex SIEBV.

II. La Qualité du réseau de distribution

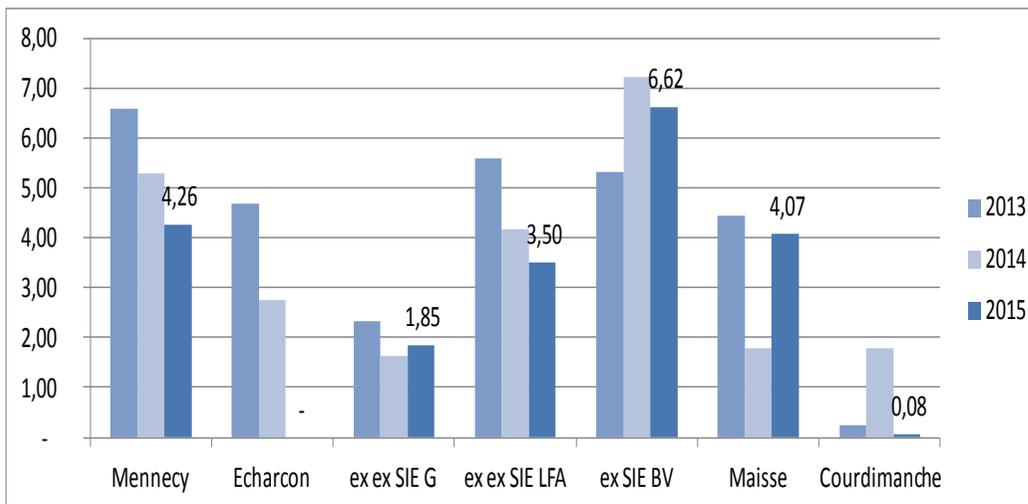
c- Indice linéaire de perte (m³/km/j)



Commentaires :

L'ILP évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

d- Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)



Commentaires :

ILVNC évalue, en la rapportant à la longueur des canalisations, la somme des volumes qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'ILVNC diffère de ILP qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

II. La Qualité du réseau de distribution

2015	Nb Abonnés	Km	Densité	Densité (ab/km)
Menecy	4241	71	60	Urbain
Echarcon	300	9	34	Semi-rural
SIE G	745	34	22	Rural
SIE LFA	4255	100	43	Semi-rural

Classement des réseaux			
densité linéaire en abonnés/km	< 25	25 < d. < 50	> 50
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
Classement des Indices de pertes et volumes non comptés			
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon (m ³ /j/km)	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable (m ³ /j/km)	< 2,5	< 5	< 10
Médiocre (m ³ /j/km)	2,5 < I.L.P. < 4	5 < I.L.P. < 8	10 < I.L.P. < 15
Mauvais (m ³ /j/km)	> 4	> 8	> 15

Commentaires :

On note que les réseaux de Menecy, Maisse et Courdimanche sont en bon état selon ces indicateurs. Ceux de l'ex SIE LFA, et ex SIE G sont considérés comme bons à acceptables. Seuls les réseaux de l'ex SIE BV sont considérés, au vu de ces indicateurs, comme étant dans un état médiocre. Concernant Echarcon les indicateurs étant faussés par le rattrapage de facturation, ils ne sont pas exploitables.

III. Les Indicateurs de Performance

III- Les indicateurs de Performance

a- Qualité de l'eau

Commentaires :

L'eau distribuée est de très bonne qualité pour ce qui est des communes de Mennecey, d'Echarcon et La Ferté-Alais.

Les ex Syndicats de Gironville, Boutigny et Vayres-sur-Essonne et la commune de Maise, rencontrent des difficultés pour atteindre le taux réglementaire en sélénium fixé à 10 µg/l. Le SIARCE a lancé une étude permettant de trouver

une solution pérenne pour distribuer une eau de bonne qualité aux usagers du sud de l'Essonne. Cette étude se terminera en 2016.

Une amélioration des paramètres physico-chimique est à noter pour l'ex SIE G, l'ex SIE BV et la commune de Maise.

	Taux de conformité bactériologique de l'eau			Variation	Taux de conformité physico-chimique de l'eau distribuée		Variation
	2013	2014	2015	N/N-1	2014	2015	N/N-1
Mennecey	100%	100%	100%	↗	100%	100%	→
Echarcon	100%	100%	100%	→	100%	100%	→
ex SIE G	100%	93%	100%	↗	17%	21%	↗
ex SIE LFA	100%	97%	100%	↗	92%	100%	↗
ex SIE BV	100%	100%	100%	→	16%	35%	↗
Maise	100%	100%	100%	→	88%	94%	↗
Courdimanche	100%	100%	100%	→	100%	100%	→

b- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P 103.2)

Commentaires :

On remarque pour l'ensemble du territoire, une légère progression de la connaissance des réseaux (date de pose, matériaux, etc.) en 2015.

	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale		Variation
	2014	2015	N/N-1
Mennecey	103	103	→
Echarcon	105	105	→
ex SIE G	101	102	↗
ex SIE LFA	70	70	→
ex SIE BV	103	105	↗
Maise	101	103	↗
Courdimanche	105	105	→

III- Les indicateurs de Performance

c- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Commentaires :

L'indicateur réglementaire donne un pourcentage variant de 1% à 100% selon un barème réglementaire retranscrit dans le glossaire du présent document.

	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau			Variation
	2013	2014	2015	N/N-1
Mennecy	Non concerné			
Echarcon	Non concerné			
SIE G	80%	80%	80%	→
SIE LFA	60%	60%	60%	→
SIE BV	81%	81%	81%	→
Maise	80%	80%	80%	→
Courdimanche	Non concerné			

d- Bilan des branchements en plomb

Commentaires :

La Directive Européenne 98/83 du 3 novembre 1998, transposée dans le droit français par l'article R-1321-1 du Code de la Santé Publique, a fixé la teneur maximale en plomb dans l'eau au robinet du consommateur à 10 µg/L à compter du 25 décembre 2013.

	Nombre de branchements en plomb supprimés			Nombre de branchements en plomb restant			Taux de branchements en plomb		
	2014	2015	N/N-1	2014	2015	N/N-1	2014	2015	N/N-1
Mennecy	-	-		-	-		0%	0%	→
Echarcon	-	-		-	-		0%	0%	→
ex SIE G	1	-		-	-		0%	0%	→
ex SIE LFA	63	17	↘	817	800	↘	19%	19%	↘
ex SIE BV	-	-		-	-		0%	0%	→
Maise	-	-	→	-	-	→	0%	0%	→
Courdimanche	-	-	→	2	2	→	1,60%	1,60%	→

VI- Les relations avec les abonnés

IV- Les relations avec les abonnés

a– Branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)

	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux				Variation		Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements				Variation
	2012	2013	2014	2015	N/N-1		2012	2013	2014	2015	N/N-1
ECHARCON	8 jours	8 jours	8 jours	8 jours	→		100%	100%	100%	100%	→
MENNECY	8 jours	8 jours	8 jours	8 jours	→		100%	100%	100%	100%	→
ex SIE G	8 jours	8 jours	8 jours	8 jours	→		100%	100%	100%	100%	→
ex SIE LFA	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	→		100%	99%	86%	100%	↗
ex SIE BV	8 jours	8 jours	8 jours	8 jours	→		100%	100%	100%	100%	→
Maisse	8 jours	8 jours	8 jours	8 jours	→		100%	100%	100%	100%	→
Courdimanche	8 jours	8 jours	8 jours	8 jours	→		100%	100%	100%	100%	→

Commentaires :

L'engagement sur le délais d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés pris par Veolia dans le contrat de la région de La Ferté-Alais est bien plus fort que celui de la SEE pour les autres contrats.

b– Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Commentaires :

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

La formule de calcul de cet indicateur réglementaire est fournie au glossaire.

	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées				Variation
	2012	2013	2014	2015	N/N-1
ECHARCON	3,34	0	0	0	→
MENNECY	1,72	0,24	1,18	1,65	↗
ex SIE G	1,37	1,37	2,7	2,68	↘
ex SIE LFA	2,4	3,1	1,4	3,1	↗
ex SIE BV	0,63	0,63	1,24	1,87	↗
Maisse	0,90	0	1,75	0,00	↘
Courdimanche	0	0	16,39	0	↘

IV- Les relations avec les abonnés

c– Taux de réclamations (P155.1)

Commentaires :

On note une forte variation par rapport à 2014 de cet indicateur sur plusieurs territoires gérés par le délégataire SEE.

Le délégataire SEE justifie cette variation par le changement de son logiciel client, ce qui a engendré un certain nombre d'opérations informatique comptabilisées comme des réclamations clients en 2014. Les valeurs de 2015 sont donc plus significatives.

	Taux de réclamations (nombre pour 1000 abonnés)				Variation
	2012	2013	2014	2015	N/N-1
ECHARCON	36,79	16,72	44	3	↘
MENNECY	7,14	13,48	10,13	16,49	↗
ex SIE G	5,47	8,19	24,29	14,70	↘
ex SIE LFA	21,73	34,36	31,57	31,26	↘
ex SIE BV	22,67	37,04	114	21	↘
Maise	15,36	13,29	20,07	10,38	↘
Courdimanche	0	0	148	16,00	↘

d– Taux d'impayés (P154.0)

Commentaires :

Le taux d'impayés reste variable d'une année sur l'autre.

	Taux d'impayés				Variation
	2012	2013	2014	2015	N/N-1
ECHARCON	0,59%	0,0%	0,38%	1,00%	↗
MENNECY	0,05%	1,23%	0,17%	0,01%	↘
ex SIE G	2,62%	0,85%	0,58%	5,24%	↗
ex SIE LFA	0,35%	0,77%	0,15%	0,42%	↗
ex SIE BV	0,49%	0,76%	0,88%	1,83%	↗
Maise	2,93%	0,84%	0,98%	0,69%	↘
Courdimanche	5,49%	0%	0%	0%	→

V. Les données financières

Le prix de l'eau

Une facture d'eau est composée d'une partie relative à la distribution de l'eau potable et une partie relative à l'assainissement.

Chaque partie se décompose en plusieurs sous-parties :

- Une part revenant à la Collectivité qui détient la compétence afin de financer les investissements,
- Une part revenant à l'exploitant dans le cas de service délégué pour les frais d'exploitation,
- Une part revenant à des organismes publics (Agence de l'Eau, Voies Navigables de France) pour le financement de projets,
- Une taxe sur la valeur ajoutée, de 5,5 % pour l'eau potable et pour l'assainissement de 10% depuis le 1^{er} janvier 2014.

Sur le territoire syndical, on retrouve dans la partie eau potable :

- Pour la part revenant au SIARCE (ou à la collectivité compétente), pour l'investissement et le contrôle des services :
 - ⇒ Une part proportionnelle au volume d'eau consommé
- Pour la part revenant au délégataire :
 - ⇒ Une part proportionnelle au volume d'eau consommé
 - ⇒ Une part fixe correspondant à l'abonnement
- Pour la part revenant aux organismes publics :
 - ⇒ Une redevance « Pollution de l'eau d'origine domestique » pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
 - ⇒ Une redevance « Préservation de la ressource en eau » pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
 - ⇒ Une redevance pour les Voies Navigables de France

Le Comité Syndical adopte par délibération les montants des redevances en fin d'année pour l'exercice à venir. Les tarifs pour l'année 2015 ont été votés au Comité de décembre 2014

La part revenant aux exploitants est définie dans les contrats d'affermage et est actualisée chaque année.

Les facturations sont trimestrielles ou semestrielles.

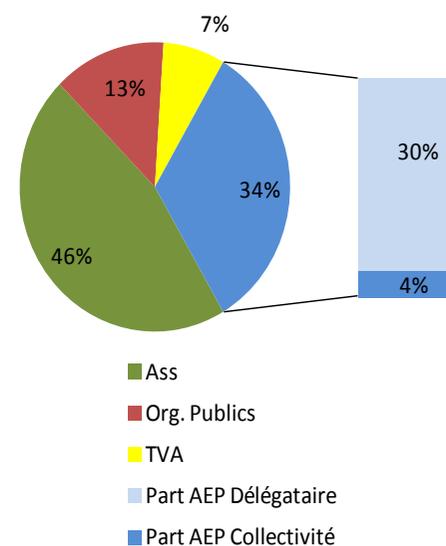


Mennecey

Facture-type 120 m3
Profil Tarifaire n°2 : Mennecey

	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Déléataire	0,4253	51,03 €	0,4250	51,00 €	0%
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire	1,2261	147,13 €	1,2769	153,23 €	4%
Part proportionnelle Communale	0,2081	24,97 €	0,2081	24,97 €	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0720	8,64 €	0,0720	8,64 €	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0%
Voies navigables de France eau	0,0150	1,80 €	0,0150	1,80 €	0%
Sous-Total HT	2,3265	279,17 €	2,3770	285,24 €	2%
TVA (5,5%)	0,1280	15,35 €	0,1307	15,69 €	2%
Prix de l'eau potable TTC	2,4544	294,53 €	2,5077	300,93 €	2%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléataire	0,2467	29,60 €	0,2276	27,31 €	-8%
Part Transport Traitement du Déléataire	0,7079	84,95 €	0,7450	89,40 €	5%
Part Communale Collecte SIARCE	0,7225	86,70 €	0,7225	86,70 €	0%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9554	114,65 €	0,9554	114,65 €	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0085	1,02 €	0,0084	1,01 €	-1%
Sous-Total HT	2,9410	352,92 €	2,9589	355,07 €	1%
TVA (10 %)	0,2941	35,29 €	0,2959	35,51 €	1%
Prix de l'assainissement TTC	3,2351	388,21 €	3,2548	390,57 €	1%
Montant total TTC (D 204.0)	5,6895	682,74 €	5,7625	691,50 €	3%

Répartition de la facture d'eau 2016



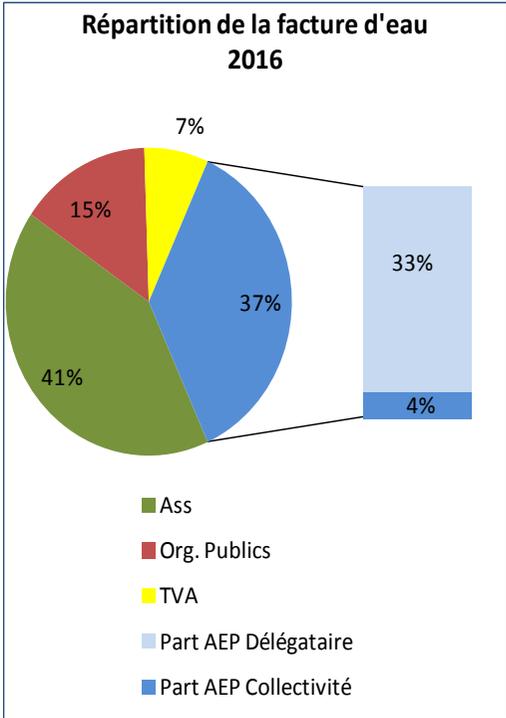


Echarcon

Facture-type 120 m3

Echarcon

	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Délégateur	0,4249	50,99 €	0,4250	51,00 €	0%
Consommation					
Part proportionnelle Délégateur	1,9531	234,37 €	1,2769	153,23 €	-35%
Part proportionnelle Syndicale	0,2081	24,97 €	0,2081	24,97 €	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0800	9,60 €	0,0800	9,60 €	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0%
Voies navigables de France eau		-	0,0087	1,04 €	
Sous-Total HT	3,0461	365,53 €	2,3787	285,44 €	-22%
TVA (5,5%)	0,1675	20,10 €	0,1308	15,70 €	-22%
Prix de l'eau potable TTC	3,2137	385,63 €	2,5095	301,14 €	-22%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégateur	0,2467	29,60 €	0,2276	27,31 €	-8%
Part Transport Traitement du Délégateur	0,7079	84,95 €	0,7450	89,40 €	5%
Part Communale Collecte SIARCE	0,2340	28,08 €	0,2340	28,08 €	0%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9554	114,65 €	0,9554	114,65 €	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0085	1,02 €	0,0084	1,01 €	-1%
Sous-Total HT	2,4525	294,30 €	2,4704	296,45 €	1%
TVA (10 %)	0,2453	29,43 €	0,2470	29,64 €	1%
Prix de l'assainissement TTC	2,6978	323,73 €	2,7174	326,09 €	1%
Montant total TTC (D 204.0)	5,9115	709,36 €	5,2270	627,24 €	-21%

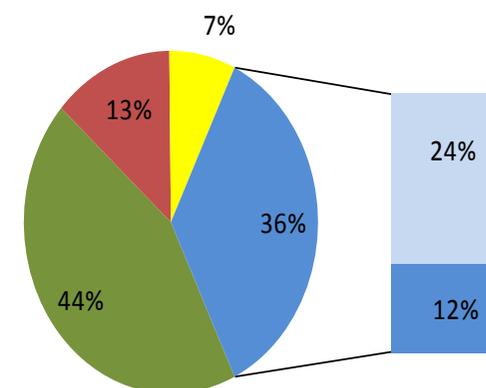


Syndicat des Eaux de Gironville

Facture-type 120 m3
Gironville/E, Prunay/E, Buno-
Bonnevaux

	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Délégitaire	0,3290	39,48 €	0,3283	39,39 €	0%
Consommation					
Part proportionnelle Délégitaire	0,9883	118,60 €	1,0325	123,90 €	4%
Part proportionnelle Communale	0,6936	83,23 €	0,6936	83,23 €	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0800	9,60 €	0,0800	9,60 €	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0%
Voies navigables de France eau					
Sous-Total HT	2,4709	296,51 €	2,5144	301,72 €	2%
TVA (5,5%)	0,1359	16,31 €	0,1383	16,59 €	2%
Prix de l'eau potable TTC	2,6068	312,82 €	2,6526	318,32 €	2%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégitaire	0,2430	29,16 €	0,2469	29,63 €	2%
Part Traitement du Délégitaire	1,1079	132,95 €	1,3011	156,13 €	17%
Part Syndicale Collecte	0,7622	91,46 €	0,7622	91,46 €	0%
Part Syndicale Traitement	0,2027	24,32 €	0,2027	24,32 €	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Sous-Total HT	2,6158	313,90 €	2,8129	337,55 €	8%
TVA (10 %)	0,2616	31,39 €	0,2813	33,75 €	8%
Prix de l'assainissement TTC	2,8774	345,29 €	3,0942	371,30 €	8%
Montant total TTC (D 204.0)	5,4842	658,11 €	5,7468	689,62 €	9%

Répartition de la facture d'eau 2016



- Ass
- Org. Publics
- TVA
- Part AEP Délégitaire
- Part AEP Collectivité

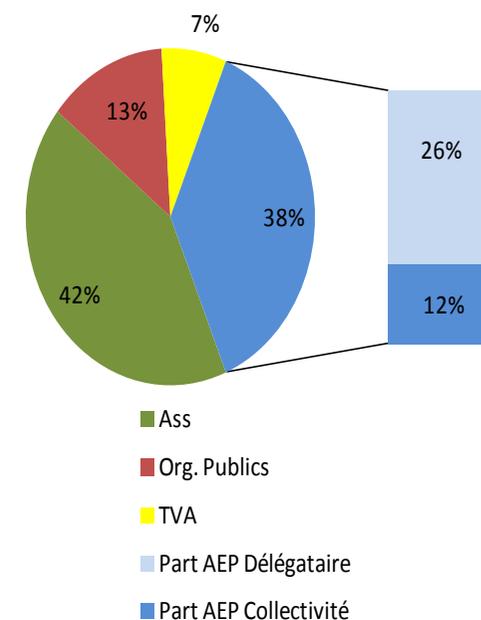


Facture-type 120 m3
Maisse

Commune de Maisse

	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Délégitaire	0,3410	40,92 €	0,3425	41,10 €	0%
Consommation					
Part proportionnelle Délégitaire	1,1879	142,55 €	1,2020	144,24 €	1%
Part proportionnelle Syndicale	0,4573	54,88 €	0,6936	83,23 €	52%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,1100	13,20 €	0,1100	13,20 €	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0%
Voies navigables de France eau					
Sous-Total HT	2,4762	297,14 €	2,7281	327,37 €	10%
TVA (5,5%)	0,1362	16,34 €	0,1500	18,01 €	10%
Prix de l'eau potable TTC	2,6124	313,49 €	2,8781	345,38 €	10%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégitaire	0,2417	29,00 €	0,2426	29,11 €	0%
Part Traitement du Délégitaire	1,1079	132,95 €	1,3011	156,13 €	17%
Part Syndicale Collecte	0,7622	91,46 €	0,7622	91,46 €	0%
Part Syndicale Traitement	0,2027	24,32 €	0,2027	24,32 €	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Sous-Total HT	2,6145	313,74 €	2,8086	337,03 €	7%
TVA (10 %)	0,2615	31,37 €	0,2809	33,70 €	7%
Prix de l'assainissement TTC	2,8760	345,11 €	3,0895	370,74 €	7%
Montant total TTC (D 204.0)	5,4883	658,60 €	5,9676	716,11 €	9%

Répartition de la facture d'eau 2016

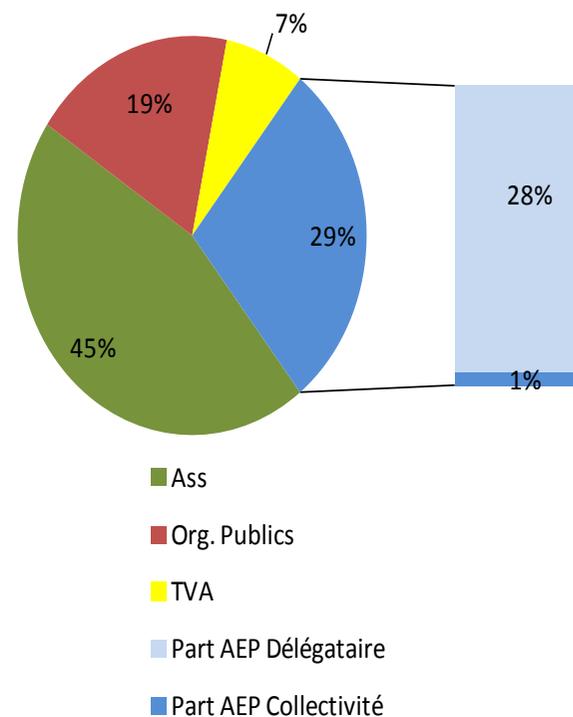


Syndicat de la Région de la Ferté-Alais

Facture-type 120 m3
Baulne, La Ferté-Alais, Cerny,
Guigneville/E, D'Huison-Longueville,
Orveau

	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Délégitaire	0,4473	53,68 €	0,4485	53,82 €	0%
Consommation					
Part proportionnelle Délégitaire	0,7133	85,60 €	0,7554	90,65 €	6%
Part proportionnelle Syndicale	0,0563	6,76 €	0,0563	6,76 €	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,1277	15,32 €	0,1437	17,24 €	13%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0%
Voies navigables de France eau					
Sous-Total HT	1,7246	206,96 €	1,7839	214,07 €	3%
TVA (5,5%)	0,0949	11,38 €	0,0981	11,77 €	
Prix de l'eau potable TTC	1,8195	218,34 €	1,8820	225,84 €	3%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part fixe du Délégitaire	0,1018	12,22 €	0,1025	12,30 €	1%
Part Collecte du Délégitaire	0,8669	104,03 €	0,8724	104,69 €	1%
Part Syndicale	0,3073	36,88 €	0,9973	119,68 €	225%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement		-	-		
Sous-Total HT	1,5760	189,12 €	2,2722	272,66 €	44%
TVA (10%)	0,1576	18,91 €	0,2272	27,27 €	44%
Prix de l'assainissement TTC	1,7336	208,04 €	2,4994	299,93 €	44%
Montant total TTC (D 204.0)	3,5531	426,37 €	4,3814	525,77 €	23%

Répartition de la facture d'eau 2016

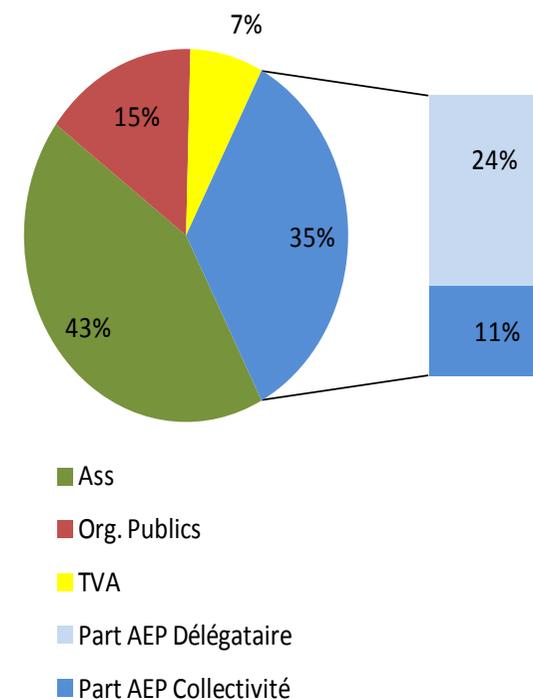


Syndicat de Boutigny-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne

Facture-type 120 m3
Boutigny/E, Vayres/E

	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Déléгатaire	0,4583	55,00 €	0,4543	54,51 €	-0,9%
Consommation					
Part proportionnelle Déléгатaire	0,7645	91,74 €	0,7578	90,94 €	-0,9%
Part proportionnelle Communale	0,5658	67,90 €	0,5658	67,90 €	0,0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,1050	12,60 €	0,1050	12,60 €	0,0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,0%
Voies navigables de France eau	-	-	-	-	
Sous-Total HT	2,2736	272,84 €	2,2629	271,54 €	-0,5%
TVA (5,5%)	0,1250	15,01 €	0,1245	14,93 €	-0,5%
Prix de l'eau potable TTC	2,3987	287,84 €	2,3873	286,48 €	-0,5%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléгатaire	1,9205	230,46 €	1,9169	230,03 €	-0,2%
Part Transport Traitement du Déléгатaire		-			
Part Communale Collecte SIARCE	0,2888	34,66 €	0,2888	34,66 €	0,0%
Part Syndicale Transport Traitement		-			
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,0%
Voies navigables de France Assainissement		-			
Sous-Total HT	2,5093	301,12 €	2,5057	300,68 €	-0,1%
TVA (10 %)	0,2509	30,11 €	0,2506	30,07 €	-0,1%
Prix de l'assainissement TTC	2,7602	331,23 €	2,7563	330,75 €	-0,1%
Montant total TTC (D 204.0)	5,1589	619,07 €	5,1436	617,23 €	-1%

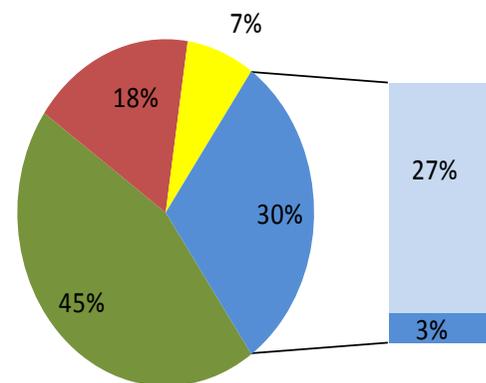
Répartition de la facture d'eau 2016



Facture-type 120 m3
Courdimanche

	Janvier 2015 (N-1)		Janvier 2016 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Délégitaire	0,3020	36,24 €	0,3034	36,41 €	0,5%
Consommation					
Part proportionnelle Délégitaire	0,9110	109,32 €	0,9153	109,84 €	0,5%
Part proportionnelle Communale	0,1500	18,00 €	0,1500	18,00 €	0,0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,1100	13,20 €	0,1100	13,20 €	0,0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,0%
Voies navigables de France eau		-		-	
Sous-Total HT	1,8530	222,36 €	1,8587	223,05 €	0,3%
TVA (5,5%)	0,1019	12,23 €	0,1022	12,27 €	0,3%
Prix de l'eau potable TTC	1,9549	234,59 €	1,9609	235,31 €	0,3%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégitaire	-	-	-	-	
Part Transport Traitement du Délégitaire		-		-	
Part Syndicale Collecte	2,0000	240,00 €	2,0000	240,00 €	0%
Part Syndicale Transport Traitement		-		-	
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0%
Voies navigables de France Assainissement		-		-	
Sous-Total HT	2,3000	276,00 €	2,3000	276,00 €	0%
TVA (10 %)	0,2300	27,60 €	0,2300	27,60 €	0%
Prix de l'assainissement TTC	2,5300	303,60 €	2,5300	303,60 €	0%
Montant total TTC (D 204.0)	4,4849	538,19 €	4,4909	538,91 €	0%

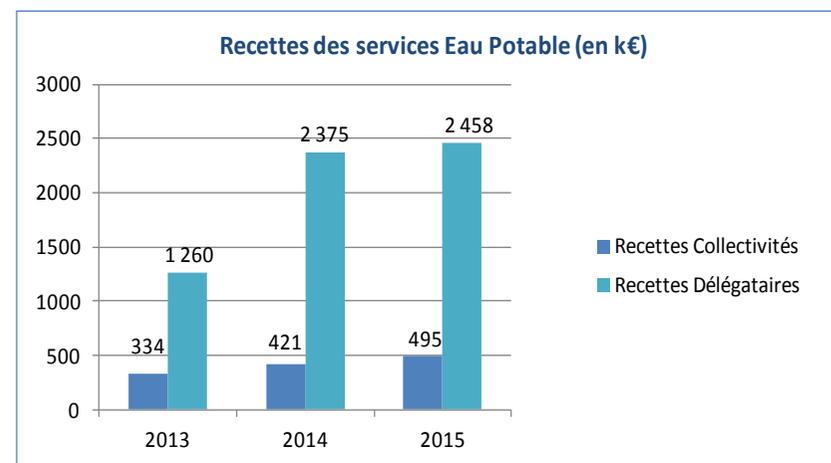
Répartition de la facture d'eau 2016



- Ass
- Org. Publics
- TVA
- Part AEP Délégitaire
- Part AEP Collectivité

Les recettes du service

Recettes des services d'eau potable								
En K€	Recettes totales	Recettes du contrat Mennecy	Recettes du contrat Echarcon	Recettes du contrat Gironville	Recettes du contrat bassin de LFA	Recettes du contrat BV	Recettes du contrat Courdimanche	Recettes du contrat Maisse
2014	2 796	1 274	89	146	715	334	15	223
2014 - Recettes Délégataires. Dont :	2 375	1 119	82	97	645	240	14	178
2014 - Recettes Collectivités	421	155	6	50	70	94	2	44
2015	2 953	1 328	116	153	719	362	22	255
2015 - Recettes Délégataires. Dont :	2 458	1 161	105	103	637	240	20	192
<i>Partie fixe (abonnements)</i>	1 016	231	16	33	585	93	5	54
<i>Partie proportionnelle</i>	1 235	814	85	68		131	15	122
<i>Travaux exclusifs (branchements)</i>	162	103	3	-	34	9	-	13
<i>Produits accessoires</i>	45	12	1	2	18	8	0	4
2015 - Recettes Collectivités	495	167	11	50	83	122	2	62
<i>Recettes sur vente d'eau</i>	396	132	10	48	27	116	2	61
<i>Redevances occupation (château d'eau)</i>	92	35			56	2		
<i>Autres recettes réelles</i>	7		1	2		4		2
<i>Autres recettes d'ordre</i>	-							



Les travaux de la Collectivité

Principaux travaux réalisés par le SIARCE en 2015

Descriptif	Type de travaux	ouvrages concernés	Montants (en € TTC)	Linéaires (en ml) ou nombre
Sécurisation en eau potable des communes du Sud-Essonne	Etudes avant travaux		320 000 €	
Rue du Four à Chaux à Vayres sur Essonne	Renouvellement	Réseaux et branchements	192 000 €	270 ml
Sentier Boucher à Mennecy	Extension		78 000 €	100 ml
Route de Boissy à Orveau	Extension		52 273 €	90 ml
Etude sur les réservoirs de La Ferté-Alais	Etude et travaux	Château d'eau	-	

Principaux travaux prévus pour les années à venir

Descriptif	Type de travaux	ouvrages concernés	Montants (en € TTC)	Linéaires (en ml) ou nombre
Sécurisation en eau potable des communes du Sud-Essonne	Etude et travaux		5 à 10 M€	
Avenue Gounod à La Ferté-Alais	Renouvellement	Réseaux	420 000 €	440 ml
Suppression de branchements en plomb sur le secteur de La Ferté-Alais (tranche 2016)	Renouvellement	Branchements	438 000 €	164 brts
Rue de Coquelicots à Mennecy	Renouvellement	Réseaux	90 000 €	100 ml
Rue du Puits Carré à Maisse	Renouvellement	Réseaux	66 000 €	30 ml

Les actions présentées dans les présents tableaux ne sont pas exhaustives et les projets pour les années à venir sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins.

Glossaire

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

1. Les indicateurs de performances :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (0 à 120)

Objectif : Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution

Définition : Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable..

Calcul : Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- o Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- o Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable

5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- o Existence d'un inventaire des réseaux
- o La procédure de mise à jour

De 1 à 5 points (VP.239) : Informations sur les matériaux et les diamètres

De 0 à 15 points (VP.241) : Date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

10 points (VP.242) : localisation des ouvrages annexes

10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants

10 points (VP.244) : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements

10 points (VP.245) : caractéristiques du ou des compteurs d'eau

10 points (VP.246) : Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations effectuées

10 points (VP.247) : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement

10 points (VP.248) : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations

5 points (VP.249) : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

Unité : Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable.

Intégralité du calcul de cet indicateur : http://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/P103.2B_fiche.pdf

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau potable

Objectif : Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

Calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier recevable déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Unité : Pourcentage – valeur de 0 à 100

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

Rendement du réseau de distribution

- Objectif :** Connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.
- Définition :** Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
- Calcul :** Rendement = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100, avec :
volume produit + volume acheté en gros = volume mis en distribution + volume vendu en gros
volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau
- Unité :** Sans dimension – pourcentage

Indice linéaire de pertes en réseau

- Objectif :** Connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.
- Définition :** Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.
- Calcul :** Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365 ou 366, avec les mêmes définitions que pour le calcul du rendement.
- Unité :** En m³/j/km.

Indice linéaire des volumes non comptés

- Objectif :** Connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.
- Définition :** Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.
- Calcul :** Indice = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365 ou 366, avec les mêmes définitions que pour le calcul du rendement.
- Unité :** En m³/j/km.

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Objectif : Mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

Définition : L'indicateur est estimé à partir du nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture).

Calcul : $\text{nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance} / \text{nombre d'abonnés} \times 1000$.

Unité : Nombre par milliers d'abonnés desservis.

Taux de réclamations écrites

Objectif : Traduction de manière synthétique du niveau de satisfaction des abonnés au service de l'eau.

Définition : Comptabiliser les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau potable, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Cet indicateur intègre les réclamations réglementaires y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Calcul : $\text{Nombre de réclamation laissant une trace écrite} / \text{nombre d'abonnés} \times 1000$.

Unité : Nombre par milliers d'abonnés.

Taux d'impayés sur l'exercice précédent

Objectif : Mesurer l'efficacité du recouvrement dans le respect de l'égalité de traitement.

Définition : Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Calcul : $\text{Montant d'impayés au titre de l'année N-1 au 31/12/N} / \text{chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N} \times 100$.

Unité : Sans dimension - pourcentage.

2. Les indicateurs complémentaires :

Taux de réparations de fuites sur canalisations

Objectif : Evaluer l'état et le fonctionnement du réseau.

Définition : Rapport entre le nombre d'interventions réalisées par l'exploitant pour réparer une fuite sur le réseau d'eau potable et la longueur totale du réseau (hors branchements).

Calcul : Nombre de réparation de fuite / linéaire de réseau en km x 100.

Unité : Sans dimension.

Taux de réparations de fuites sur branchements

Objectif : Evaluer l'état et le fonctionnement du réseau

Définition : Rapport entre le nombre d'interventions réalisées par l'exploitant pour réparer une fuite sur les branchements (partie publique ou privée) et le nombre total de branchements en service.

Calcul : Nombre de réparations de fuite / nombre total de branchements en service x 100.

Unité : Sans dimension - pourcentage.